



## Les bouées du lac Saint-Augustin

**Les bouées qui apparaissent sur lac Saint-Augustin, année après année, sont un rappel que la cohabitation harmonieuse entre les usagers et la protection de son environnement sont de mise.**

Les bouées ne servent pas simplement de perchoirs à la faune ailée. Elles délimitent deux zones du lac, le centre qui est plus profond et où se côtoient hydravions, embarcations motorisées et non motorisées, et la zone riveraine peu profonde.

L'aire de navigation est donc concentrée au centre du lac, où la vitesse maximale permise par la réglementation fédérale est de 55 km/h. Dans cette zone, la cohabitation harmonieuse entre les usagers du lac est une affaire de gros bon sens : SÉCURITÉ-PRUDENCE-CIVISME, pour garantir une « expérience récréative authentique sur un plan d'eau naturel » comme le mentionne l'énoncé de la vision d'avenir développée pour le lac Saint-Augustin.

L'autre zone correspond à la proximité des rives du lac. Les bouées rappellent aux plaisanciers de réduire leur vitesse à 10 km/h lorsqu'ils entrent dans cette zone. Ainsi, on réduit l'impact des grosses vagues causant de l'érosion aux propriétés riveraines, surtout si les rives ne sont pas protégées par un massif de quenouilles, des arbustes, des arbres ou un enrochement.

La vitesse réduite diminue également l'effet de brassage du fond du lac près des rives, qui remet le phosphore en suspension dans l'eau et provoque la prolifération des algues bleu-vert.

Les grosses vagues peuvent également être nuisibles pour les autres usagers qui sont à bord d'une petite embarcation, tel un canot, un kayak ou un pédalo, ou en manœuvre d'accostage près des rives.

Dans un lac qui est naturellement peu profond et qui possède une épaisse couche de sédiments accumulée depuis des décennies, la présence de hauts fonds aux extrémités est et ouest n'est pas surprenante. Des bouées avertissent les plaisanciers de leur présence. Les plantes aquatiques, dont les nénuphars et le myriophylle à épis, y prolifèrent, ce qui fait que seules les embarcations non-motorisées peuvent accéder à ces coins du lac.

Enfin, rappelons que les bouées installées au lac Saint-Augustin appartiennent à la Ville de Québec mais sont installées par des bénévoles du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) et le personnel de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



*Robert Bouchard, bénévole au CBLSA installe et retire les bouées à chaque année*